



## Loire, patrimoine écologique à préserver

Thème 2 : La Loire, espace économique, espace écologique

Calendrier Engagement  
**2016-2017**



Échéance prévisionnelle  
**2017**

FICHE INFORMATION  
n° : **02\_09\_06**

Maîtrise d'ouvrage : Pôle Métropolitain

### **ACTION : SCOT Équilibre écologie-économie – Maintien des activités économiques**

#### **RAPPEL DE L'ENGAGEMENT n° 09 :**

Le PLU métropolitain sera approuvé en 2018 et va intégrer plusieurs leviers pour maintenir cet équilibre : la création d'une trame verte et bleue, le maintien des activités industrielles en bord de Loire (notamment sur le Bas-Chantenay et Cheviré), la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la prise en compte de l'inondabilité. Nantes Métropole est également engagée dans la révision du SCOT (échéance 2017) au sein duquel elle portera cette exigence d'équilibre écologie/économie.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Parmi les sites logistiques d'intérêt métropolitain, le DOO du SCoT porte une attention particulière aux sites industrialo-portuaires de Saint-Nazaire (Saint-Nazaire, Montoir-de-Bretagne, Donges, Cadréan), de Cordemais, de Nantes (Cheviré, Roche Maurice, zone industrielle de la Loire-Chantenay), ainsi que sur l'articulation avec le site du Carnet (situé sur la Communauté de Communes de Sud Estuaire).

Le développement de la logistique portuaire et fluviale doit être assuré par :

- l'élargissement de la vocation régionale, nationale et internationale du port pour tous les trafics (*vrac, industriels, énergie, conteneurs, rouliers*) via le renforcement de son accessibilité et des liens entre entreprises et fleuve ;
- la préservation des ressources foncières des sites industrialo-portuaires existants et de leurs possibilités d'extension, en évitant de positionner des fonctions concurrentes (*habitat, commerce, artisanat...*) ou en privilégiant l'implantation des entreprises n'utilisant pas le fret fluvial et/ou maritime sur les territoires rétro-portuaires ;
- la préservation des bords à quai voire la création si le besoin logistique ou industriel est avéré.
- Le développement du fret fluvial (cf action 02\_11)

Bas Chantenay et Cheviré sont considérées comme des sites d'activité majeurs d'intérêt métropolitain, dont l'enjeu principal est la requalification.

#### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL :**

Arrêt du SCoT : 9 mars 2016

Avis PPA : mai – juillet 2016

Enquête publique : rentrée 2016

Approbation : fin 2016

SCoT exécutoire : début 2017

#### **MODALITÉS DU DIALOGUE CITOYEN ASSOCIÉ :**

1 soirée contributive en septembre 2016 consacrée à l'environnement

4 réunions publiques en janvier 2016

Enquête publique : rentrée 2016

#### **DIMENSION FINANCIÈRE :**